

**Société Civile de Placement Immobilier**

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87  
Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Internet www.paref-gestion.com – Cartes professionnelles N° T 9170 et G 4438

**BULLETIN D'INFORMATION**

Cher Associé,

La situation de votre société à la fin du troisième trimestre permet de distribuer un dividende trimestriel, inchangé à 11,25 €.

La reprise de la collecte permet d'investir à nouveau et dans le même temps de désendetter votre société.

Vous pouvez désormais acquérir des parts de la SCPI en démembrement (usufruit ou nue-propriété selon votre stratégie patrimoniale).

La souscription à Interpierre est désormais possible dans le cadre fiscal de l'assurance-vie.

Thierry GAIFFE

**Évolution du capital** : Le capital s'élève à 22 326 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	18 732	2 971	102	0	21 601	291
II	21 601	267	17	0	21 851	298
III	21 851	505	30	0	22 326	307

**Marché secondaire** : Il y a eu 2 demandes de retrait pour 30 parts au cours du trimestre, traitées immédiatement. Il n'y a pas de liste d'attente.

**Mouvements du patrimoine** : Aucun mouvement ce trimestre. Le comité d'investissement a donné son accord pour acquérir à Lyon, un immeuble neuf aux normes BBC pré loué pour un montant de 3,2 M€ avec un rendement de 8 % acte en main.

**Situation locative** : Le taux d'occupation financier s'élève à 89,4 % contre 88,6 % le trimestre précédent. Le taux d'occupation physique ressort à 92,6 % contre 92% le trimestre précédent. La société de gestion s'active pour relouer les autres biens vacants.

**Souscription** : Le prix de la part reste fixé à 1 050 €. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire désormais des parts en démembrement. Vous pouvez nous interroger à ce sujet.

**Retrait** : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 945 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds reste fixé à 800 €. Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

**Dividende trimestriel** : L'acompte d'octobre a été fixé à 11,25 € par part. Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement forfaitaire libératoire et des prélèvements sociaux.

**Fiscalité** : Depuis le 1er juillet, les prélèvements sociaux sont de 15,5 % au lieu de 13,5%. La loi de finance rectificative du 16 août dernier a assujéti les personnes physiques non-résidentes aux prélèvements sociaux sur les revenus fonciers à compter du 1er janvier 2012. Ces prélèvements seront à régler directement par les intéressés. La société de gestion est attentive au projet de loi de finance 2013, elle ne manquera pas de vous tenir informé.

**Assurance-vie** : Vous pouvez aussi investir dans Interpierre dans le cadre fiscal de l'assurance-vie, avec APICIL, SKANDIA et SWISS LIFE. L'intégration d'Interpierre dans d'autres contrats d'assurance-vie est en cours d'étude.

**Salon** : Le Groupe Paref sera présent au salon Actionaria (Palais des Congrès, Porte Maillot à Paris) les 23 et 24 novembre.

**Internet** : Le site [www.paref-gestion.com](http://www.paref-gestion.com) contient tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion ainsi que sa société mère, la SIIC Paref. La société de gestion offre la possibilité de souscrire en ligne via le site [www.paref-gestion.com](http://www.paref-gestion.com).